



Bulletin annuel 2018

Yacht Club du Rhône

12 Avenue Jacques Brel
69650 Saint Germain au Mont d'Or

04 78 91 21 35

yachtclub.durhone@orange.fr

Twitter : #yachtclubdurhone

www.ycr-lyon.com



Accueil de début mai à fin octobre
De 10h à 19h week-end et jours fériés



BULLETIN N° 28

Yacht club du Rhône
12 Avenue Jacques Brel
69650 Saint-Germain au Mont d'Or

Téléphone: 04 78 91 21 35
E Mail: yachtclub.durhone@orange.fr
Site internet: www.ycr-lyon.com
Twitter : [#yachtclubdurhone](https://twitter.com/yachtclubdurhone)

Club créé en 1935 par M. Gilbert DUMAS
Association régie selon la loi de 1901
Siège social : 12 Avenue Jacques Brel
69650 Saint-Germain au Mont d'Or

Présidents:

M. Olivier MONTE 2016 ---
M. Richard LEKNER 2015 --- 2016
M. Jean-Paul BOUHEY 2007 --- 2015
M. Pierre-Loïc CHANTEREAU 2000 --- 2007
M. Michel VALLET 1986 --- 2000
M. Pierre DEGY 1981 --- 1986
M. Gabriel VOUILLON 1976 --- 1981
M. Pierre PERRIGOT 1974 --- 1976
M. Yves CHEVROT 1964 --- 1974
M. André LABORDE 1959 --- 1964
M. Paul MONGET 1953 --- 1959
M. Paul FLACHARD 1949 --- 1953
M. Pierre GUY 1944 --- 1949
M. Joseph ROUSSEAU 1939 --- 1944
M. Gilbert DUMAS 1935 --- 1939

Rappel des principales règles de navigation, de sécurité, et du règlement intérieur

Au niveau du YCR, les réglementations de police (RGPP, RPPI, RPPN) stipulent que :
Sur la zone de voile comprise entre les panneaux de délimitation de la zone de voile:
- la vitesse dans le chenal est limitée à 30km/h
- la vitesse autorisée dans la bande de rive est de 5 Km/h
- les remous sont réglementés, les bateaux doivent régler leur vitesse et distance des rives afin de ne pas produire de remous
Sur la zone de ski nautique comprise entre les panneaux de délimitation de la zone de ski nautique:
- la vitesse autorisée pour la pratique de skis nautique est de 60 km/h
- dans cette zone, les voiliers ne doivent pas gêner à la pratique du ski nautique.
Ces recommandations ne se substituent pas aux règlements de police en vigueur que nous vous recommandons de lire attentivement.
Partout ailleurs sur la Saône: vitesse maximum de 35 km/h.

Les navires de commerce sont toujours et partout prioritaires sur les plaisanciers.

Pour la pratique du **ski nautique**, l'équipage doit comporter **au moins deux personnes majeures** en plus du skieur.
Assurance: les propriétaires de bateaux doivent obligatoirement être assurés contre les dommages qu'ils pourraient causer à des tiers par une assurance **RC d'un montant illimité**

Le port du gilet de sauvetage est obligatoire pour toute pratique comportant un risque de tomber à l'eau (dériveur, planche à voile, canoë, ski....)

Dans le port du YCR, la baignade est interdite et les manœuvres doivent s'effectuer à vitesse très limitée. L'accès aux pontons est interdit aux enfants non accompagnés d'un adulte ou non équipés de gilet de sauvetage. **Les enfants sont sous l'entière responsabilité de leurs parents ou accompagnateurs.**

Le YCR n'accepte pas les jet-ski et scooters des mers.

Les chiens doivent être tenus en laisse, et leurs déjections évacuées par leurs propriétaires.

Stationnement: le stationnement des véhicules dans l'enceinte du Club est réservé aux adhérents. Leurs invités sont priés de se garer à l'extérieur (vaste parking juste en face, au stade municipal). Merci de respecter les zones de stationnement autorisées (une partie du terrain n'étant pas la propriété du Club).
Sauf impossibilité de faire autrement, **il est interdit de rouler sur les pelouses.**

En dehors des horaires d'ouverture du Club, le portail d'entrée doit être tenu fermé à clef.

Merci de **veiller à la propreté du Club**, en emballant vos ordures avant de les déposer dans les poubelles prévues à cet effet, et de ne pas jeter vos mégots à terre. Le fond du terrain n'est pas une déchetterie!
Les remorques et dériveurs doivent être marqués au nom des propriétaires; ils sont susceptibles d'être déplacés à tout moment. Dans le port, chaque propriétaire est responsable de la qualité de son amarrage. Les bateaux doivent pouvoir être déplacés rapidement en cas de crue ou autre.

Mise à part l'école de voile, toutes les activités citées ci dessus sont pratiquées par les adhérents à leurs risques et périls exclusifs. A tous moments et en toutes périodes, (ouverture ou fermeture du club) les adhérents sont les seuls responsables et assument l'entière responsabilité de leurs activités sur la base et sur l'eau. Le Club n'assure pas de permanence de sécurité, même pendant les périodes d'ouverture de la base.

Les règlements de polices en vigueur sur le plan d'eau sont disponibles sur le site internet du YCR, rubrique le club / réglementation nautique

Merci du bon respect de ces règles dans l'intérêt de tous!

ADHESION ANNUELLE

Droit d'entrée : pour la personne:.....	100 €
Droit d'entrée : pour la place au port du bateau:.....	160 €
Droit d'entrée : dériveur sur remorque sur la base:.....	80 €
Cotisation annuelle individuelle:.....	61 €
Jeunes (nés après le 1/1/98 ou étudiants):.....	29 €
Cotisation annuelle familiale (adhérent, conjoint, enfants mineurs):.....	83 €
Adhésion restreinte (pour prise de licence, prêt de matériel ou escale):.....	13 €

VOILE

(La Ligue Rhône- Alpes rappelle que tous les membres affiliés doivent être licenciés)

Licences FF voile Adultes:.....	56 €
Jeunes nés après le 1/1/2000:.....	28 €
Je reconnais avoir été informé des possibilités de souscription de garanties complémentaires, en fonction de quoi :	
Je souscris - Je ne souscris pas à ces garanties complémentaires	

FRAIS DE PRET DE MATERIEL

(Conditionné au paiement d'une adhésion restreinte pour les non membres)

Prêt d'un dériveur une demi-journée:.....	12 €
Prêt d'une planche à voile ou d'un canoë 1/2 journée:.....	10 €

PORT

(Sur présentation du certificat d'immatriculation du bateau)

Emplacement au port principal:.....	231€ plus 10,50€ le m ²
Emplacement au ponton nord (moins de 5m):.....	172€ plus 10,50€ le m ²
Emplacement dériveur sur la base (sur remorque):.....	38 €

DIVERS

Casier individuel:.....	31 €
Clé du portail d'entrée:.....	9 €
Clé supplémentaire du portail d'entrée:.....	20 €

SOMMAIRE

L'équipe	Page 4
Le mot du Président	Page 5
Le trophée de l'île Beyne	Page 6
La régatade	Page 7
Les régates internes	Page 8
L'école de voile	Page 9
La Coupe Des Lyons	Page 10
Le port du YCR	Page 12
Remerciements	Page 12
Agenda saison 2018	Page 13
Tarifs 2018	Page 14
Règlement intérieur	Page 15



Le Conseil d'Administration

(en 2017)

Le bureau:

Président: Olivier Monté

Vice-Président: Franck Bercegeay

Trésorier: Michel Moras

Secrétaire Général: Pascal Deborde

Le Conseil d'Administration est constitué du Bureau et des membres suivants:

Hervé Duplant

André Linari

Robert Fargier

Jacques Guichard

Jean-Luc Hyounet

Patrick Jarrige

François Rigal

Jacky Rozier

Jean-Marie Dalmais

Richard Leckner

Bernard Brosse

Président d'Honneur: Michel Vallet

Chef de port: Hervé Duplant

Agenda saison 2018

Assemblée générale: vendredi 06 avril

Remise en état de la base nautique: samedi 21 et dimanche 22 avril

Ouverture du club: Samedi 28 et dimanche 29 avril

Régalade: Le dimanche 10 juin.

Randonnée fluviale en dériveurs, canoës, voiliers habitables, bateaux à moteurs. Et pique-nique! C'est toujours avec un grand plaisir que Hervé organise ce rassemblement convivial.

Il remercie tous les membres (et invités) qui ont répondu présent aux éditions précédentes.

Cette année la Régalade aura lieu le dimanche 11 juin.

Un article plus détaillé raconte cette journée en page 7.

14 juillet nautique: Le samedi 14 juillet à 22h30.

Décoration des bateaux, repas collectif au club house, apéritif nautique en face du feu d'artifice de Neuville sur Saône.

Fête du Club: Le dimanche 09 septembre.

Journée conviviale, ouverte à tous les membres du Club ainsi qu'à leurs amis.

Repas champêtre sur réservation, buvette.

Cette journée est l'occasion de se retrouver autour d'un repas les pieds dans l'herbe, d'une buvette, d'inviter vos amis pour une journée conviviale, et découvrir le

Yacht-Club du Rhône.

Cette année la fête du Yacht Club du Rhône aura lieu dimanche 09 septembre.

Nous vous attendons nombreux.

Régates internes: 03 juin / 24 juin / 7 juillet / 2 septembre / 30 septembre

Journées de régates inter séries en dériveurs, ouvertes à tous les licenciés du département.

Le spectacle sur l'eau est toujours agréable. Il est amusant de voir chaque équipage se plier aux règles de course, affiner ses réglages, jouer avec les risées et les courants de la Saône.

Résultats et photos sur le site internet du club

Trophée de l'île Beyne: Ouvert à tous les voileux durant la saison.

Défi à la voile, ouvert de mai à octobre, il faut aller contourner l'île Beyne au nord du club, le plus vite possible.

Il faut qu'un chef de base, ou une personne, soit présent pour déclencher le chronomètre au départ ainsi qu'à l'arrivée. Et peut-être valider un nouveau record.

Record actuel 1h 12 min 13 sec.

Bon vent à tous les participants!

Fermeture de la base nautique: Samedi 27 et dimanche 28 octobre

Coupe des Lyons: Du jeudi 1^{er} novembre au dimanche 04 novembre.

Course croisière en voiliers habitables qui se déroule à La Seyne sur Mer.

Cette course croisière organisée par le Yacht-Club du Rhône se déroule en Méditerranée depuis plus de 30 ans, avec l'aide d'un Club local, et de nombreux partenaires (nous sommes toujours à la recherche de nouveaux soutiens et de lots pour les équipages)

L'accueil chaleureux par la ville de La Seyne sur Mer, et la préparation des régates, efficace, par des partenaires locaux seront reconduits en 2018.

Un grand bravo aux organisateurs Olivier Monté, Franck Bercegeay.

Et bien-sur un grand merci aux bénévoles.

Le port du YCR

Le club possède une cinquantaine de places à flot réservées à ses adhérents. Actuellement l'amarrage se fait par un corps-mort muni d'une bouée. Petit à petit celles-ci seront remplacées par un système de pendilles ce qui évitera trois problèmes récurrents que les utilisateurs rencontrent:

- Le premier étant l'arrachage des anneaux de bouée qui entraîne la perte de la chaîne (il faut s'amarrer sur la chaîne non pas sur la bouée).

- Le deuxième avantage consiste à l'arrivée au quai où il suffira de prendre la chaîne « fille » pour récupérer son corps-mort.

- Quant au troisième problème rencontré, c'est l'erreur que certains marins font en laissant leur amarre sur la bouée en partant, et lors du retour celle-ci se prend dans l'hélice (hélas c'est là qu'est l'os) et une plongée en eau froide et trouble en fin de journée n'est pas toujours agréable.

Les cinq nouvelles places fabriquées dans le rigodon sont maintenant opérationnelles (merci aux bénévoles qui donnent beaucoup de leur temps à la conception des nouveaux pontons). N'oubliez pas que chaque utilisateur du port est responsable de son emplacement et qu'il se doit de surveiller sa chaîne, de nettoyer les algues et autres déchets flottants autour de son bateau, s'amarrer correctement (avec des bouts en bon état) en face de son numéro et penser à ajuster ses pare-battages par rapport à son voisin. Pour les bateaux qui restent à flots en hiver, pensez à régler vos amarres en périodes de crues et décrues.

Bonnes navigations,
Hervé, chef de port

REMERCIEMENTS

Le club remercie tous les bénévoles pour leur précieuse aide tout au long de la saison, et parfois même hors saison.

Par vos coups de mains et l'apport de vos compétences, vous contribuez à améliorer, à nos côtés, le fonctionnement du Yacht-Club du Rhône qui met tout en œuvre pour permettre aux adhérents et aux visiteurs de pratiquer leurs activités nautiques préférées dans les meilleures conditions.

LE MOT DU PRESIDENT



Chers adhérents,

2017, a été une année pleine.

La météo estivale s'installant dès le mois de mai, nous a permis d'utiliser notre terrain de jeu à volonté du printemps jusqu'à l'automne.

C'est avec plaisir que j'ai vu s'activer tout au long de l'année, les membres du conseil et nombre d'entre vous pour accomplir beaucoup de travaux. Pour n'en citer que les principaux, l'ouverture et la fermeture du club, la mise en place de la mise à l'eau, l'installation des bungalows, l'entretien des pontons, l'élagage.... Tout ceci récompensé autour d'un repas inventif et chaleureux préparé par nos cuisinières et cuisiniers.

Aussi, Je tiens à vous remercier pour votre implication, votre temps et votre esprit associatif.

Le grand port et le rigodon ont affiché complet et les demandes restent constantes, résultantes d'une base nautique attractive et conviviale. Nous sommes conscients que certains d'entre vous rencontrent des difficultés au passage de l'embouchure du rigodon, aussi nous travaillerons cette année à trouver une solution pour dégager cet accès.

En ce qui concerne les festivités, vous avez été nombreux, plus d'une centaine, à participer à notre traditionnelle fête du club, à la régatade, à la sortie nocturne sur l'eau du 14 juillet... Nous espérons vous revoir nombreux encore cette année dans la joie et la convivialité.

Comme tous les ans, les petites régates internes permettent de nous réunir une fois par mois sur la Saône et de s'amuser entre nous en préparation de la Coupe des Lyons où nous partageons pendant le week-end de la Toussaint notre convivialité et notre esprit fairplay avec nos amis du midi de la France ravis de ne nous accueillir.

Enfin ! Cette année ne serait pas parfaite sans évoquer les centaines de petites têtes blondes qui ont découvert l'Ecole de voile, aussi bien en activité scolaire qu'en stages d'été.

Philippe Payet, Brevet d'état, a encadré tout ce petit monde avec un grand professionnalisme épaulé aussi cet été par Rodolphe. Fort de ce succès nous avons renouvelé le partenariat avec Renaud Georges, Maire de Saint Germain au Mont d'Or. C'est donc reparti pour cette nouvelle saison avec un plus grand nombre de classes puisque de nouvelles communes du Val de Saône vont nous rejoindre dans l'aventure. De ce fait, nous projetons donc de rajeunir la flotte de bateaux et réactualiser le projet voilerie pour que les enfants puissent y accéder en toute sécurité.

Soyez certains que tout au long de l'année les membres que vous avez élus sont attentifs pour vous assurer le meilleur accueil aussi bien à terre que sur l'eau. Par contre mon message reste le même. Depuis plus de 80 ans le Yacht Club du Rhône fonctionne par la solidarité. Alors entretenons cet esprit qui nous est cher et venez rejoindre ceux qui œuvrent déjà pour entretenir et assurer l'avenir de notre base nautique.

J'espère vous voir nombreux pour cette saison 2018

Olivier Monté
Président

LE TROPHEE DE L'ILE BEYNE

6 ans déjà que le « trophée de l'île Beyne » a été lancé par le Yacht-Club du Rhône, et nous n'avons pas eu de nouveau record l'an dernier.

C'est donc toujours le record de Olivier Monté et Julie Vallet, établi le 22 juillet 2013, en 420, qui sera le temps de référence à battre : 1h 13mn 12s.

Chaque année un trophée annuel de l'île Beyne est ouvert.

Rappel de la règle

Faire l'aller-retour entre le club et l'île Beyne (4 miles environ), en contournant cette dernière par le Nord dans le sens que l'on souhaite.

La ligne de départ et d'arrivée est ouverte pendant les heures d'ouverture du Club house, les week-end et jours fériés de 9h00 à 19h00, du 1er week-end de mai au dernier d'octobre, à l'exception de la deuxième quinzaine d'Août.

Demandez au chef de base présent, ou une personne, de déclencher le chronomètre lors du départ et de votre arrivée afin de valider le temps effectué, et peut-être un nouveau record !

Chacun est libre de choisir l'embarcation à voile de son choix pour battre le record, que vous pouvez tenter seul contre la montre ou en match racing avec d'autres bateaux.

Bon vent et bonne chance à tous dans vos tentatives de nouveaux records!

Jean-Luc



La 31e coupe des Lyons édition 2017

Comme toujours préparée plusieurs mois à l'avance, cette 31ème édition s'est déroulée de manière toujours aussi sympathique et sportive, avec une météo clémente pendant les 3 jours de navigation. Cela a permis une trentaine d'équipages de régater dans cette magnifique baie de Toulon.

L'équipe d'organisation remercie tous les régatiers pour la joyeuse ambiance comme pour aides ponctuelles bien appréciées pour la réussite de ces belles journées.

Venus en force, les membres du Yacht Club du Rhône ont dignement représenté notre club organisateur. Deux bateaux engagés aux couleurs du Yacht club du Rhône finissent ainsi dans les 10 premiers, Bravo à Franck et Olivier et à tous.

Remercions tout particulièrement l'équipe de bénévoles : Sylvie, Guillemette, Julie, Pascal et Serge pour leur implication et leur dévouement sans faille : depuis les inscriptions, la prise des licences, les petits déjeuners, les apéritifs, le dîner ou encore la préparation des lots... comme chaque année. C'est un travail titanesque porté à bout de bras par une petite équipe dynamique et efficace.

Cette édition a été organisée avec l'assistance locale du Club Nautique de La Petite Mer. Leur équipe de mouilleurs a été d'une précieuse efficacité pour permettre des départs rapides.

Une nouvelle fois, Jean Michel Hury a assuré magistralement la présidence du comité de course sur le bateau aimablement fourni par Jacques Roubi. Jacques Martin, assisté de Sylvie, a présidé le jury des réclamations directement au contact des bateaux en course.

Selon ce qui est désormais devenu une tradition... la fameuse soirée Paella organisée à la salle de la bourse a permis à tous de faire le plein de calories et de fous rires !

Nos partenaires fidèles contribuent au succès de la Coupe des Lyons : La ville de La Seyne sur mer et en particulier le services des sports et le service technique, la Ville de Lyon, la Banque Populaire Loire et Lyonnais, Fayard & associés, BPR, Carré Bleu, Globber et Villa Beaulieu.

Comme vous vous en doutez le travail de préparation de la 32ème Coupe des Lyons mobilise d'ores et déjà l'équipe organisatrice du Yacht Club du Rhône. Les volontaires sont les bienvenus pour renforcer l'organisation et les bénévoles sur place.

Devant les diverses réductions budgétaires, la recherche de partenaires financiers et de lots est une préoccupation importante. Les montants ne sont pas très élevés et déductibles à 60% ... n'hésitez pas à vous rapprocher de nous à ce sujet !

A noter sur l'agenda 2018, la 32ème COUPE DES LYONS se tiendra du 1er au 4 novembre.

Nous espérons bien vous voir nombreux en 2018.



LA REGALADE

On ne s'en lasse pas !
La régalaade est le rendez-vous convivial que les inconditionnels ne ratent jamais !

Au départ des pontons du YCR, avec l'embarcation de son choix, en famille et entre amis, la flottille remonte la Saône pour accoster le long du pré aux vaches face à l'île Beyne.

Accueilli par un apéritif offert, chacun s'installe pour un pique-nique bucolique tiré du sac.

J'invite tous ceux qui ne connaissent pas encore cette manifestation à rejoindre les habitués pour ce numéro 21 qui aura lieu dimanche 10 juin sous le soleil, évidemment!

Ce sera cette année l'occasion de participer à des petits challenges, nautiques, et

Au dimanche 10 juin

Hervé (06 41 69 31 17)



LES REGATES INTERNES DU YCR

Pour cette année 2018, le challenge interne YCR est relancé sur le même principe:

Il n'y aura pas de régates le jour de la fête du club.

Le classement des manches est réalisé selon les tables de rating de la FFV, et le classement final établi sur l'ensemble des résultats de la saison.

Ces régates amicales sont ouvertes à tous les membres, sur tout type de dériveurs et quillards de course. Ce sont des moments de convivialité à la fois sur l'eau et sur terre, où se mélange bonne ambiance et esprit de compétition.

Résultats et photos sur le site internet du club.

Voici le calendrier des courses pour la saison 2018:

- Dimanche 03 juin
- Dimanche 24 juin
- Samedi 07 juillet
- Dimanche 02 septembre
- Dimanche 30 septembre

Nous vous espérons encore plus nombreux sur la Saône et motivés pour participer.

Que le meilleur gagne !

Jean-Luc



L'école de voile



2017 aura accueilli 280 enfants en scolaire CM1 et CM2 sur 10 semaines et plus de 90 en stages d'été sur 6 semaines.

La Mise en place de l'accueil des scolaires a fait l'objet de nombreuses réunions pour intégrer tous les aspects administratifs et sécuritaires. Mais la bonne volonté de tous les intervenants, mairie, conseillers pédagogiques, parents accompagnants, professeurs des écoles a permis de mener à bien ce projet pédagogique et de faire participer les classes de Saint Germain, Poleymieux et Albigny.

Cette reprise d'activité a rapidement fait le tour des élus du Val de Saône. Le bouche à oreille à aussi très bien fonctionné entre les enseignants, parents et enfants.

Nous accueillerons en plus cette année les communes de Neuville, Genay et Quincieux sur un planning de 13 semaines et afficherons donc complet pour cette saison.

Vous avez été nombreux également à nous témoigner votre plaisir de voir la jeune génération sur notre base nautique, lui donnant ainsi un nouveau souffle.

Bien sur cette activité a généré des coûts qui vous seront détaillés lors de l'assemblée générale. Avancé dans l'inconnu nous avons limité sagement l'investissement au minimum et acquis ce qui devait être obligatoire comme la mise à l'eau, les vestiaires, 5 optimists, des protections de pontons, des gilets, des combinaisons et du matériel divers pour remettre la flotte à niveau.

Là encore je remercie les membres du club qui ont tout mis en œuvre pour que l'activité puisse fonctionner dans un cadre sécurisé.

Cette réussite nous la devons aussi à Philippe Payet notre Brevet d'état qui a adapté les méthodes d'initiation en fonction du niveau des classes et a donné l'envie à certains de ces élèves de revenir sur les stages d'été et même suscité des envies d'enfants et de parents pour que l'activité école de voile soit étendue au WE. Nous étudierons donc cette possibilité pour cette saison.

Un grand bravo et un grand merci à tous ceux qui m'ont permis d'aboutir sur ce projet qui me tenait à cœur.

Olivier Monté



ÉCOLE DE VOILE SAISON 2018

Stages initiation/découverte






Saint - Germain au Mont - d'Or

www.ycr-lyon.com

Page Facebook : @YCRlyon





"Faire pratiquer la voile à tous et partager cette passion qui est la mienne"
Philippe PAYET Moniteur de Voile Brevet d'état

STAGES D'ÉTÉ 2018

OPTIMIST (8/11 ans) - DÉRIVEUR (11/16 ans)
Du lundi au vendredi (5 jours) de 9h à 16h30

Calendrier prévisionnel des stages :

juillet	août
9 au 13	6 au 10
16 au 20	13 au 17 (sous réserve)
23 au 27	20 au 24 (sous réserve)
31 juillet au 3 août	27 au 31

Lieu : Yacht Club du Rhône, 12 avenue Jacques Brél
69650 Saint Germain Au Mont d'Or

Équipement personnel à prévoir : Casquette, crème solaire, maillot de bain, tee-shirt, short, chaussure de bateau, coupe-vent, lunettes solaires avec cordon, tenue de rechange, **repas de midi**
Certificat médical de moins de 1 an obligatoire

Tarif : 195 € / semaine, Passeport voile inclus

Réductions applicables :
5% au 2ème enfant de la famille ou 2ème stage dans la saison
10% au 3ème enfant de la famille ou 3ème stage dans la saison
15% au 4ème enfant de la famille ou au 4^{ème} stage de la saison

FORMULAIRE D'INSCRIPTION EN LIGNE :
www.ycr-lyon.com - rubrique école de voile